



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 19/11/13

Reçu en Préfecture le : 26/11/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 18 novembre 2013
D-2013/652

Aujourd'hui 18 novembre 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Monsieur Josy REIFFERS (présent à partir de 16h30), Madame Elizabeth TOUTON (présente jusqu'à 18h20),
Madame Anne WALRYCK (présente jusqu'à 18h20)*

Excusés :

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Sylvie CAZES, Madame Béatrice DESAIGUES

Coopération Bordeaux-Oran (Algérie). Soutien aux projets entre les Centres d'Animation des Quartiers de Bordeaux et l'Association Sante Sidi El Houari d'Oran.

Monsieur Didier CAZABONNE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons cette année les dix ans de la coopération entre notre ville et Oran et nous accueillerons dans ce cadre, le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran, M. Noureddine BOUKHATEM, le 24 et 25 novembre prochains.

Parmi les projets et actions mis en œuvre ces dix dernières années, le travail réalisé entre l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux et l'Association oranaise Santé Sidi El Houari depuis 2009 est exemplaire. Des relations d'amitiés et des échanges professionnels entre animateurs et membres des associations, se sont développés à travers les projets des chantiers internationaux d'été et du programme « Jeunes formés : Action, Responsabilité, Espoir ». Ce projet a été réalisé dans le cadre du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA), soutenu financièrement par le Ministère des Affaires Etrangères, l'Agence Française de Développement et le Comité Français pour la Solidarité Internationale qui devrait se poursuivre en 2014.

Afin de poursuivre ces échanges et de préparer l'écriture du prochain appel à candidature de ce programme, nous vous proposons de soutenir deux actions menées cette année dans le cadre des dix ans de coopération entre nos deux villes :

- La participation de 9 jeunes bordelais et 2 animateurs des centres d'animation au 12ème chantier d'été qui a eu lieu du 10 au 24 août 2013. Il s'agissait de rénover un ensemble architectural d'une superficie de 5000 m², composé des bains turcs datant de 1708 construits par le Bey ottoman Bouchelaghem et du premier hôpital colonial construit en 1838 par l'armée française. Ce chantier est porté par l'association Sante Sidi El Houari, pôle socioculturel comportant une école chantier de formation aux métiers traditionnels des métiers du bâtiment (50 places pédagogiques), un espace audio-Visuel, un espace d'expression artistique et culturelle au profit des jeunes, musique et un espace de formation et d'éducation citoyenne et prévention santé, théâtre.
- Deux séminaires de réflexion et de co-construction d'une formation qualifiante de pairs-animateurs et pairs-formateurs en animation de la vie associative en partenariat avec les universités d'Oran et Michel de Montaigne Bordeaux 3. Une première rencontre a eu lieu du 25 au 29 août 2013. Une deuxième rencontre aura lieu du 20 au 28 novembre 2013.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- attribuer une subvention de 10 000 euros pour l'année 2013 à l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux,
- financer à hauteur de 2000 euros les dépenses de déplacement et hébergement pour les membres de l'association Sante Sidi El Houari accueillis en novembre.
- signer la convention, ci-jointe, relative à ce projet.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2013 de la Mairie de Bordeaux - rubrique 041 - à hauteur de 10.000 € - nature 6574 - pour la subvention et à hauteur de 2.000 € - nature 6251 - pour le fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 18 novembre 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Didier CAZABONNE

CONVENTION

ENTRE :

La Ville de Bordeaux, représentée par M. Alain JUPPÉ, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, ci-après désignée "la Ville »

D'UNE PART

ET :

L'Association des Centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, représentée par Monsieur Marc LAJUGIE, Président, domiciliée 10 rue Vilaris – B.P. 50 – 33032 BORDEAUX Cedex, ci-après désignée « le maître d'œuvre du projet »

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PREAMBULE

La Ville de Bordeaux cultive sa traditionnelle ouverture sur le monde et renforce sa présence active sur la scène internationale, en relation étroite avec ses partenaires économiques, universitaires, associatifs, culturels, et la cinquantaine de représentations consulaires qu'elle accueille.

Dans le cadre de sa politique internationale, la Ville de Bordeaux s'est fixé pour objectif de stimuler ses partenaires bordelais et étrangers pour la création de nouvelles actions utiles à la municipalité.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux s'engage à apporter son soutien à l'Association des centres d'animation des Quartiers de Bordeaux, pour sa participation au 10^{ème} anniversaire de coopération entre Bordeaux et Oran, par la concrétisation de deux opérations organisées conjointement avec l'Association oranaise Santé Sidi El Houari.

En aucun cas la Ville ne pourra être considérée comme employeur du maître d'œuvre, ni comme acheteur d'une prestation de service du maître d'œuvre.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU PROJET

Premier projet : du 9 au 24 août 2013, participation de jeunes bénévoles bordelais issus des centres d'animation des quartiers de Bordeaux au chantier culturel international d'été de Sidi El Houari à Oran, ainsi qu'à un forum citoyen pour les jeunes ;

Deuxième projet : séminaire de préparations sur la création d'une formation qualifiante en animation socioculturelle, en partenariat avec l'Université Montaigne Bordeaux 3, l'IUT Michel de Montaigne et l'Université d'Oran. Le premier séminaire a eu lieu du 25 au 29 août 2013. Le deuxième séminaire aura lieu du 20 au 28 novembre 2013.

Le budget global du projet pour l'année 2013 est de **27 160,00 €**. Il est décrit de façon détaillée dans la fiche budgétaire annexée à la présente convention et dont elle fait partie.

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville s'engage à :

- faciliter au maître d'œuvre les contacts et les rapports avec les institutions et administrations dont la participation à la réalisation du projet est nécessaire.
- apporter un appui financier au maître d'œuvre **à hauteur de 12 000 Euros**.

Le soutien apporté par la Ville au projet décrit à l'article 2 s'élève à 12 000,00 € toutes taxes comprises (DOUZE MILLE EUROS) et ne pourra pas excéder cette somme pour l'année 2013.

Ces dépenses seront imputées sur le budget 2013 de la Direction Générale des Relations Internationales – Rubrique 041 avec comme répartition 10 000€ sur le compte nature 6574 pour la subvention et 2 000€ pour le fonctionnement.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU MAITRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre s'engage à prendre en charge l'organisation du projet tel que décrit dans l'article 2 et à assurer les financements complémentaires à ceux pris en charge par la présente convention pour la bonne réalisation du projet.

Le maître d'œuvre enverra à la Ville de Bordeaux un compte rendu détaillé de sa mission dans les deux mois qui suivront la réalisation de celui-ci.

ARTICLE 5 - RÉSILIATION - ANNULATION - AJOURNEMENT

Si le projet dont est chargé le maître d'œuvre était interrompu définitivement ou partiellement sans qu'il y ait eu faute, et hormis cas de force majeure, le montant des prestations contractualisées par la Ville de Bordeaux et déjà exécutées totalement ou partiellement, sera facturé.

Dans ce cas, il sera procédé à un arrêté des comptes et les sommes éventuellement trop perçues par le maître d'œuvre seront restituées à la Ville.

Dans le cas d'un ajournement de la manifestation pour des raisons indépendantes de la volonté du maître d'œuvre, les deux parties s'accordent à faire en sorte de poursuivre leur collaboration sans qu'il y ait règlement d'une quelconque indemnité de part et d'autre.

ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra être engagée si le manquement résulte d'événements ou d'incidents n'étant en aucune manière sous leur contrôle, événement ou incident rendant impossible la réalisation partielle ou totale de l'événement.

Seront considérés comme tels événements ou incidents :

- La mise en œuvre de toute loi, tout décret ou règlement (y compris des directives ou règlements européens) ;
- la guerre, la guerre civile ou acte de terrorisme, le feu, la tempête ou inondation, l'épidémie ou tremblement de terre, l'accident nucléaire ou chimique y compris la radiation ;
- la grève empêchant le fonctionnement normal du projet ;
- les événements politiques français et/ou du pays accueillant sur lequel le projet est mis en œuvre.

Si un tel cas de force majeure empêche la Ville et/ou le maître d'œuvre d'exécuter tout ou partie de ses obligations, les parties ne seront plus tenues d'exécuter aucune de leurs obligations, sans que celles déjà exécutées soient remises en cause.

ARTICLE 7 - RESPECT DE LA CONVENTION ET LITIGE

Si l'un des articles de la présente convention n'était pas respecté par le maître d'œuvre, la Ville aurait la possibilité de réexaminer sa participation au projet en demandant le cas échéant la restitution des aides déjà accordées.

Toute contestation pouvant résulter de la présente convention devra être réglée par voie de négociation directe et amiable entre les parties.

Tout litige lié notamment à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention et qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le 18 novembre 2013.

Le Maire de Bordeaux

**Le Président de l'Association des centres
d'animations des quartiers de Bordeaux**

Alain JUPPÉ

Marc LAJUGIE

Intitulé du projet	Nombre d'intervenants bordelais	Durée du séjour à Oran (Nbr de jours)	Structure bénéficiaire à Oran
CELEBRATION DES 10 ANS BORDEAUX-ORAN - Projets entre l'Association Santé Sidi El + Houari et l'Association des Centres d'animation des quartiers de Bordeaux	Chantier et séminaire : 9 jeunes + 2 animateurs Formation : 3 personnes de l'ACAQB + 2 personnes Université Bx III + 1 personne Cap coopération Soit au total : 17	23	Association Santé Sidi el Houari

Budget Prévisionnel	en €	Remarques
1) <u>Projet Chantier et forum jeunes :</u>		
Transports :	7 704	
Hébergement et restauration : forfait de 300 Euros par personne	3 300	
Prises en charge de 2 animateurs	3 509	
2) <u>Projet séminaire de formation :</u>		
<i>1^{ère} phase : fin août – début septembre</i>	5 247	
Transport :	1 440	
Hébergement :	960	
Restauration :	5 000	
<i>2^{ème} phase : novembre</i>		

TOTAL dépenses	27 160,00
-----------------------	------------------

Plan de financement	en €	Prise en charge
Mairie de Bordeaux - DGRI	12 000	
ACAQB	9 152	
Université Bordeaux 3	658	
CAF (Expérimentation Ados)	4 000	
Autres : participation des jeunes	1350	

Total ressources	27 160,00	0
-------------------------	------------------	----------